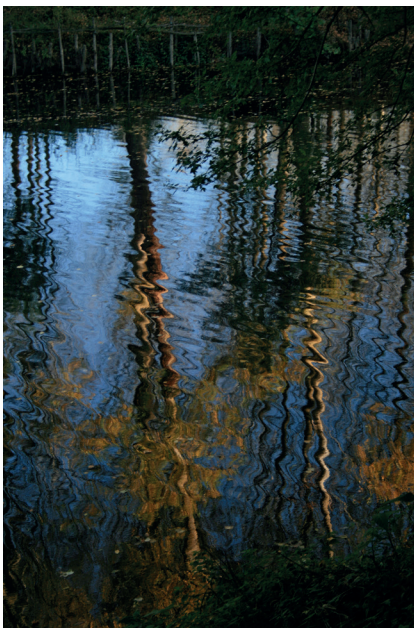


**Pour une société libre, égalitaire, fraternelle**

Numéro 33 juin 2023

## Éditorial



*Illusions*  
de Francine Babot

La LDH, comme d'autres associations, sont dans la ligne de mire du gouvernement. C'est dire où en est rendu l'appareil d'État ! Déjà, la création du contrat d'engagement républicain, uniquement proposé aux associations (pourquoi pas aux partis politiques ?) sentait l'autoritarisme forcené et le corsetage bien lacé. Cette mutation autoritaire se poursuit en s'appuyant sur les J.O. 2024 à Paris. L'expérimentation à grande échelle de la vidéosurveillance algorithmique va resserrer d'un cran le processus d'étranglement des libertés.

À Châtellerault où la vidéosurveillance permet de zoomer jusqu'à 500 mètres une scène de l'espace public, on n'en est pas encore là. Mais la municipalité pourrait abandonner son obsession des caméras liberticides au moment où

le CCAS manque d'argent et cherche des solutions pour ne pas inquiéter les Vieux des résidences autonomes. Elle pourrait aussi basculer résolument dans une politique du vélo sans danger. Mais elle reste empêtrée dans une conception centrée sur la voiture.

Enfin, souhaitons un bel anniversaire à Marie-Jo Chombart de Lauwe qui avaient des amies à Châtellerault, résistantes et déportées à Ravensbrück. À 100 ans, elle reste une combattante déterminée contre le nazisme et pour l'avenir d'une jeunesse sans haine et sans mépris.

*Philippe PINEAU*  
Président

Section de Châtellerault de la LDH

## Sommaire

Éditorial	p. 1
Les Vieux à Châtellerault	p. 1
Toutes et tous à vélo !	p. 2
Les 100 ans de Marie-Jo	p. 3
Les J.O. 2024 : l'important c'est de surveiller !	p. 3
Haro sur les associations !	p. 4

## Les Vieux à Châtellerault

Après l'épisode poitevin de la résidence Édith-Augustin se terminant par l'annonce de la maire de Poitiers que la résidence autonomie ne sera pas fermée, voici, sous un tout autre format, une nouvelle inquiétante pour les Vieux des quatre résidences autonomes de Châtellerault : Maisonnée Avaucourt, Maisonnée Beauchêne, Tivoli, Les Renardières. Là, il n'est pas question de fermeture des sites, mais d'externalisation aux bénéficiaires du secteur privé des services que le CCAS offre aux résidents. Ce choix plonge dans la perplexité les personnes concernées, leurs familles et les agents du CCAS qui mobilisent leurs syndicats.

La source des difficultés du CCAS à Châtellerault comme à Poitiers est

une réduction de la masse financière nécessaire. Mais ici comme ailleurs, il s'agit de mettre en œuvre des choix politiques. La solution à apporter ne doit pas perdre de vue qu'il s'agit d'action sociale auprès de personnes en situation d'être aidées par la collectivité. Les Vieux restent des singularités à part entière de l'aventure humaine. Leur respect est une exigence éthique dans toutes les sociétés. La municipalité de Châtellerault serait bien avisée de faire l'économie de décisions qui contreviendraient au désir légitime des Vieux de bien vieillir, sans misère et sans désespérance..

*Alexandre AMEILHON*  
Section de Châtellerault de la LDH

## Toutes et tous à vélo !

L'épisode Covid a relancé le vélo pour les déplacements quotidiens et pour aller travailler (le vélo TAF). La guerre en Ukraine, l'envolée des prix de l'énergie, le réchauffement climatique, ont fait prendre conscience de l'importance des mobilités douces. En effet, la réduction des émissions de CO<sup>2</sup>, la baisse de la pollution atmosphérique urbaine, le désengorgement des villes passent par la diminution drastique de l'usage de la voiture. Le transport routier représente 92 % des émissions de CO<sup>2</sup> dont 57 % pour les seuls véhicules particuliers. Or deux-tiers des déplacements en milieu urbain font moins de trois kilomètres et 60 % des trajets entre un et trois kilomètres sont effectués en voiture ! Sur de telles distances, le vélo constitue mieux qu'une alternative parfaitement crédible : c'est une solution évidente ! Et, cerise sur le gâteau, il est bon pour la santé, qu'il soit à assistance musculaire ou électrique !

À Châtellerault, le nombre d'utilisateurs a explosé, surtout si on compte aussi les

trottinettes électriques. Mais la politique de la ville a du mal à suivre, empêtrée dans une conception un brin archaïque du développement urbain centré sur la voiture.

Ainsi si le nombre de pistes et bandes cyclables s'accroît, les zones où les cyclistes se sentent en insécurité sont encore très, trop, nombreuses. De même si les automobilistes sont un peu plus attentifs aux cyclistes, beaucoup trop sont encore irrespectueux et par exemple ne supportent pas de rester derrière un cycliste. Résultat ils dépassent sans respecter le code de la route, qui impose de doubler à au moins un mètre du cycliste en ville et 1,50 m en campagne.

Enfin l'état de la voirie cyclable est souvent mauvais, trous, rebouchage de chaussée mal fait, fin de bandes/pistes cyclables non pensées et dangereuses... Pour que tout progresse il faut que les cyclistes soient plus nombreux. Plus il y aura d'automobilistes – cyclistes, plus le

partage de l'espace urbain sera pacifié. Il faut aussi que les aménagements urbains soient pensés d'abord pour les circulations douces et non pour les voitures. Ce serait un vrai changement de paradigme. Si chaque cycliste rejoint une association de cyclistes urbains, et il en existe à Châtellerault, alors les pouvoirs publics cesseront de penser d'abord voiture et mettront vraiment tout en œuvre pour que la ville redevienne un espace de vie pour les piétons et les cyclistes.

Daniel TRILLON  
Président d'honneur  
Section de Châtellerault de la LDH



### À vélo Châtellerault



Moustache Bikes - Le vélo électrique français né dans les Vosges

Il y a près de deux ans maintenant qu'un groupe de cyclistes urbains du Grand Châtellerault a créé une association d'utilisateurs du vélo. L'objectif est de rassembler le plus grand nombre d'utilisateurs du vélo pour promouvoir collectivement l'usage et la place du vélo dans l'espace public, faciliter et sécuriser la pratique du vélo pour tous.

**Pour rejoindre l'association**  
**un site web :**  
[a-velo-chatellerault.org](http://a-velo-chatellerault.org)  
**un courriel :**  
[info@a-velo-chatellerault.org](mailto:info@a-velo-chatellerault.org)

### La rose, toujours !

Les extrêmes droites fascistes et post fascistes, présentes au Parlement en costume civil comme dans la rue paradant de façon démonstrative, restent un danger pour les libertés, la paix et la sérénité en République et en démocratie.

Leurs opinions délétères, discriminatoires, haineuses et stigmatisantes envers les étrangers, les migrants, les réfugiés, mais aussi les humanistes, les progressistes, les défenseurs de l'égalité, trouvent un prolongement dans les actions hostiles aux centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) et dans les agressions de manifestants exerçant leur droit constitutionnel. L'État réagit mollement ou ne réagit pas.

Voici donc une nouvelle rose, après la Rose blanche et la Rose de Ravensbrück, une rose rouge, rose au cœur,

témoignage de chaleur humaine, de résistance à l'abomination, de refus de la barbarie nazie. Une rose aux senteurs multiples, aux arômes enivrants, aux parfums délicats.

*« Seule la rose est assez fragile pour exprimer l'éternité »*

Paul Claudel



## Les 100 ans de Marie-Jo



Marie-José Chombart de Lauwe, née le 31 mai 1923, a été résistante à 17 ans, arrêtée par la Gestapo en 1942, déportée à Ravensbrück en 1943 où elle fut affectée à la Kinderzimmer, puis à Mauthausen en 1945 avant d'être prise en charge par la Croix-Rouge et rapatriée en France. De ces terribles épreuves, elle témoigna toute sa vie dans les associations qu'elle présida (Amicale de Ravensbrück ; présidence collégiale de la FNDIRP ; Fondation pour la Mémoire de la Déportation).

Docteur d'État en psychologie de l'enfant, Marie-Jo continuera à entretenir un lien très spécifique avec l'enfance. Membre du Comité central de la Ligue des droits de l'Homme (et aujourd'hui membre honoraire du CN), elle relance la commission « Droits de l'enfant » en 1985, commission très dynamique au

sein du Groupe des associations et ONG pour l'élaboration de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant qui est adoptée le 20 novembre 1989. Ces mêmes années, Marie-Jo est naturellement engagée dans la commission « Extrême droite » de la LDH dont elle est l'une des animatrices et où elle ne cesse de combattre les multiples visages du fascisme et du nazisme, exhortant à la vigilance face aux droites nouvelles extrémistes menaçant la démocratie.

Bon anniversaire, Marie-Jo !

Philippe PINEAU  
Président

Section de Châtellerauld de la LDH



Marie-Jo

### Marie-Jo à Châtellerauld

En 1993, une « Semaine de la Mémoire » est organisée par plusieurs associations et la municipalité de Châtellerauld. Pour sa part, la section LDH propose une conférence de Marie-José Chombart de Lauwe, membre du Comité central de la LDH et membre du Comité d'honneur de

la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (FNDIRP), sur « Origines du régime de Vichy. L'idéologie de ce régime ». 80 personnes ont répondu à l'invitation des organisateurs.

In : La Ligue des droits de l'Homme à Châtellerauld : 1987-2017

## Loi J. O. 2024 : l'important c'est de surveiller !



La mutation autoritaire de notre République se poursuit : la loi relative aux Jeux olympiques de 2024, présente à son tour de nombreuses dispositions liberticides. À côté de mesures destinées à assurer le bon

déroulement des Jeux en matière de soins, de lutte antidopage ou de transports, ce texte instaure l'expérimentation de la vidéosurveillance algorithmique, la multiplication des scanners corporels, un nouveau motif légalisant des tests ADN, le criblage de milliers de salariés ou bénévoles et la création de nouveaux délits ciblant les manifestants.

L'intrusion de la vidéosurveillance algorithmique dans l'espace public est particulièrement inquiétante. Dans un avis de janvier 2023, la CNIL note que « ... Le déploiement, même expérimental, de ces dispositifs de caméras augmentées est un tournant qui va contribuer à définir le rôle qui sera confié dans notre société à ces technologies, et plus généralement à l'intelligence artificielle... Ils ne constituent pas une simple évolution technologique, mais une modification de la nature des dispositifs vidéo, pouvant entraîner des risques importants pour les libertés individuelles et collectives et un risque de surveillance et d'analyse dans l'espace public ». Ce que nous dénonçons depuis des années face à la multiplication des systèmes de vidéosurveillance prend ainsi toute son ampleur.

Malgré cet enjeu exceptionnel, le gouvernement a déclenché, une nouvelle fois, une procédure d'urgence sur ce texte, ce qui ne permet pas d'effectuer les nécessaires échanges sur des sujets techniques complexes entre parlementaires et entre ces derniers et les citoyens. La CNIL aussi a été saisie en urgence, ce qu'elle a déploré... mais cette institution s'est satisfaite du caractère expérimental et temporaire de ce déploiement.

Expérimental et temporaire ? Dans le contexte actuel de criminalisation des mouvements sociaux et écologistes, bien résumé par les propos de Sacha Houlier, député Renaissance, selon lesquels les manifestants « ... sont des délinquants, pas des militants ... » (18 juin 2023, à propos de la manifestation contre la voie ferrée Lyon-Turin), il est permis d'en douter. D'autant plus que, depuis les mouvements des « Gilets jaunes », presque toutes les mesures d'exception attentatoires aux libertés se sont ensuite pérennisées dans le droit commun.

Le titre de cette rubrique reprend celui d'un communiqué de la LDH :

<https://www.ldh-france.org/projet-de-loi-jeux-olympiques-et-paralympiques-2024-limportant-cest-de-surveiller/>

Michel PHILIPPE  
Membre de la section LDH

## Haro sur les associations !

La mise en cause de la LDH par le ministre de l'Intérieur puis par la Première ministre se produit au moment où le pouvoir macronien a perdu toute légitimité et n'a plus que la violence pour survivre et imposer ses réformes réactionnaires. Elle met aussi en évidence la cohérence de la politique gouvernementale de lutte contre le mouvement associatif et les corps intermédiaires en général, entamée sous le premier quinquennat.

Ce travail de sape a commencé par des attaques contre les militants : de Cédric Hérou aux militants de Bure, fliqués, écoutés, surveillés, mis en examen et jugés. Il a continué par des arrestations préventives avant les manifestations, puis par le choix d'une répression violente des manifestants. Le 1er mai à Paris, 281 manifestants ont été placés en garde à vue et 129 relâchés sans poursuite. Lors de l'AG de TotalEnergies, la violence policière

a été extrême. Les écologistes sont particulièrement ciblés, les actions de désobéissance civile poursuivies en justice.

Après les individus, ce sont les associations que le pouvoir cherche à mettre au pas. Le contrat d'engagement républicain, où il est demandé aux seules associations de s'engager, donne une base légale aux menaces de suppression de financement ou de dissolution.

Le pouvoir cherche également à disqualifier les opposants, en s'appuyant sur des médias fort complaisants qui informent peu sur le dispositif guerrier mis en place par le ministère de l'Intérieur et relaient jusqu'à plus soif les déclarations ministérielles pourvu qu'elles fassent du buzz comme l'invention du mot écoterrorisme, terme éminemment négatif. Les événements sont présentés de manière biaisée :

on commence par l'énumération des violences attribuées aux manifestants et aux black blocs et par le nombre de policiers blessés. Cette inversion des faits transforme les victimes en coupables et dédouane le pouvoir des conséquences de sa politique répressive. Après Sainte-Soline aucune empathie pour les victimes.

Dans ce contexte délétère où les libertés publiques sont de plus en plus malmenées, la présence de la Ligue et le travail des observateurs bénévoles de la LDH sont essentiels. Ils s'inscrivent dans les fondamentaux de notre association. Le premier manifeste de la Ligue, le 17 juin 1898, affirme que « toute personne dont la liberté serait menacée ou dont le droit serait violé est assurée de trouver auprès de nous aide et assistance ».

Daniel TRILLON

Président d'honneur

Section de Châtelleraut de la LDH

CHÂTELLERAUT  
LIBERTÉS

Bulletin de la section  
de Châtelleraut  
de la Ligue des droits de l'Homme

Maison pour tous  
10 rue du Nouveau-Brunswick  
86100 Châtelleraut  
Téléphone : 06 88 32 01 49

Courriel :  
ldhchatel@ldh-france.org

Directeur de la publication et  
conception : Philippe PINEAU

Réalisation :  
FABRY Armelle - Caramel Design  
Téléphone : 06 16 67 39 99

### Après Sainte-Soline

Après Sainte-Soline qui restera dans l'histoire du mouvement social un événement où État répressif aura fait montre d'une brutalité incroyable (mais non sans précédents malheureusement), le ministre de l'Intérieur suivi presque aussitôt de la Première ministre ont mis en cause la LDH.

Il n'en fallait pas plus pour qu'un vaste élan de solidarité engendre des centaines d'adhésions et des milliers de dons. Nous ne remercierons pas ces gouvernants dont la mémoire courte fait le jeu d'entités très hostiles à la République démocratique et sociale. Mais nous continuerons de lutter pour que l'appareil d'État ne caricature pas les objectifs de notre association : la défense des droits fondamentaux, indivisibles, universels et inaliénables.



### Haïku de l'été

Sur le toit du train  
Inouï corbeau bec au vent  
Œil de braise en fleurs

Sunsiaré Wallada

### Pour vous informer, pour adhérer, pour faire un don... contactez-nous !

Le bureau de la section de Châtelleraut est à votre disposition. Vous pouvez le joindre aux adresses postale et électronique, et par téléphone.

N'hésitez pas à contacter la LDH pour défendre la cause des hommes / femmes // citoyens / citoyennes, et promouvoir l'exercice effectif des droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels.

Faire vivre la LDH, c'est faire vivre la démocratie et la République !

Voyez aussi <http://www.ldh-france.org/missions-de-la-ldh/>

